

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux**  
**portant nomination d'un avocat général près la Cour de Justice Benelux**  
**M (82) 15**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 27 mai 1982 de la démission, avec effet au 24 avril 1982 de Madame J. Olinger-Rouff en tant que avocat général près la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

*Article 1<sup>er</sup>*

Monsieur A. SPIELMANN, Premier Avocat général à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, est nommé avocat général près la Cour de Justice Benelux.

*Article 2*

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 4 octobre 1982.

Le Président du Comité de Ministres,

A.A.M. van AGT